ASCPA Rando

27 avenue J.F.Kennedy
33600 PESSAC

Tel : 05.56.69.18.49

Email :
admin@ascparando.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° 41789295M / 0002
Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

FFRandonnée Comité départemental Gironde

NOTICE D'INFORMATION

Pessac 16 septembre 2026

Itinérance de 8 jours de randonnées en autonomie de portage
TOUR DE LA PRESQU'ILE DE CROZON ET ESCAPADE SUR L'ILE D'OUESSANT
FR020811



Située dans le département du Finistère, la Presqu'île de Crozon, vaste croix de pierre, amarre le continent européen à l'océan Atlantique. Elle dévoile tous ses charmes aux couleurs inégalables : bleu lagon, brun de tourbe, mauve de bruyère, blanc vif des roches, etc. son sol est constitué presqu'entièrement de roches sédimentaires dont certaines remontent à la préhistoire. De la ria de l'Aulne au sommet du Menez-Hom, de la Pointe de Pen Hir au Cap de la Chèvre en passant par le château de Dinan, les paysages sont changeants : lande rase et multicolore, falaises abruptes sur la façade atlantique, dunes ébouriffées, pentes douces du Menez-Hom, autant de paysages variés qui ne vous laisseront pas insensibles. Ils sont accessibles grâce à la servitude de passage des piétons sur le littoral. Espaces de liberté qu'il faut à tout prix protéger et préserver.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'ASCPA Randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.

Nombre de participants : 8 au minimum, 14 au maximum.
Dates : du dimanche 9 mai au mardi 18 mai 2027.
Déplacements : Sans objet. Transports en commun à organiser par le participant (trains jusqu'à Brest via Paris puis car jusqu'à Le Faou ou car de Pessac à Le Faou via Brest, etc.) ou voitures personnelles avec covoiturage à organiser par les participants.

Ce séjour s'adresse aux personnes motivées pour découvrir l'itinérance en autonomie de portage avec de bonnes distances, du dénivelé mais pas d'altitude et peu de technicité ou de risque. C'est un bon intermédiaire avant une itinérance longue en montagne.
Ce sera l'occasion d'apprendre à constituer, organiser, optimiser et porter son sac à dos pour une randonnée itinérante avec hébergements (pas de bivouac, pas de tente à porter).
Ce sera également le moment d'échanger sur l'emport d'ingrédients pour préparer ses pique-niques en prenant en compte la nécessité de ne pas trop se charger, de pouvoir préparer avec peu d'ustensiles mais d'avoir suffisamment d'apport énergétique pour tenir la randonnée du jour puisque plusieurs hébergements (la majorité) ne proposent pas de paniers repas et qu'il ne sera pas toujours possible de faire des achats sur place (notamment le 2ème jour de marche).
Enfin, pour ce séjour, il faut être prêt à accepter des hébergements parfois insolites, détails dans le programme ci-dessous.

PROGRAMME :

Dimanche 9 mai 2027 : rendez-vous à Le Seillou, commune de Rosnoën, en fin de journée.

> Plusieurs possibilités sont offertes pour rejoindre Le Seillou en transport en commun. Voir détail ici.
> Les participants peuvent également covoiturer pour rejoindre Le Seillou depuis Pessac en voiture (635 km environ). Pour en savoir plus sur les transports en commun en Bretagne, c'est ici.

Rosnoën ou Rosloc'hen en breton, est une commune située dans le Finistère. Cette commune est baignée par l'Aulne, elle fait partie du parc naturel d'Armorique et est aussi proche des Montagnes Noires et des Monts d'Arrée. La commune de Rosnoën possède 23 kilomètres de côtes et forme une péninsule, partagée entre la rive gauche de la Rivière du Faou - Rade de Brest, côté nord et la rive droite de l'Aulne maritime, côté sud avec l'île d'Arun séparant les eaux des deux fleuves.

Installation au **camping du Seillou en tipi, yourte ou roulotte**. Dîner dans une crêperie à Le Faou.

Possibilité avant ou après de visiter Le Faou, la porte d'entrée sur la Presqu'île de Crozon. Entre Monts d'Arrée et rade de Brest, le Faou est une petite cité de caractère dont la création remonte au XIème siècle.
Situé dans l'un des rias de la rade de Brest, le Faou a conservé de nombreuses maisons à encorbellement du XVIe siècle qui sont aujourd'hui protégées. En parcourant ses rues, vous serez transporté à l'âge d'or de la ville, au moment où l'activité portuaire battait son plein. Face au port, l'église Saint Sauveur du XVIème siècle complètera votre visite du village.

Lundi 10 mai 2027 : Le Seillou – Landévennec

Petit déjeuner à organiser par le groupe dans la cuisine partagée puis départ vers Landévennec.
Le pique-nique de cette journée est à apporter par les participants, soit en l'ayant préparer chez eux avant de partir, soit en achetant à Le Faou avant de revenir au camping (épicerie le panier de Mamounette ouverte le dimanche de 17 à 19h00, à environ 6 km, 10 minutes du camping, horaires à confirmer en 2027).

Pour ceux qui viendront en voitures, celles-ci pourront stationner au camping du Seillou durant tout le séjour.

Bocages, chemins creux et belvédère de Landévennec, méandres de l'Aulne maritime avec la traversée du pont de Térénez, unique pont courbe à haubans d'Europe seront nos points de vue de cette belle randonnée.
Nous pourrons aussi admirer un moulin à marée, la chapelle de Folgoat, un point de vue sur l'Aulne, la rivière du Faou ou l'île de Térénez.

A Landévennec, après l'installation au gîte de randonnée, nous pourrons profiter d'une visite guidée du musée pour nous plonger dans la Grande histoire de la Bretagne.

A Landévennec, au cœur du Parc Naturel d'Armorique, des moines sont présents depuis 1300 ans.
Située au fond de la rade de Brest (très belle vue sur cette rade depuis Port Maria), Landévennec s'est développée sur un éperon rocheux. Une vue imprenable s'offre à vous sur l'île de Térénez ainsi que sur le cimetière de bateaux militaires présent sur la rivière de l'Aulne.
A proximité du belvédère, les ruines d'une ancienne abbaye sont le témoin de 1300 ans d'histoire bretonne. Fondée au tournant des Vème et VIème siècles, l'abbaye est l'une des plus anciennes fondations monastiques attestées en Bretagne. Elle fût détruite à la révolution. Un musée relate son histoire.
Depuis 1958, des Bénédictins ont retrouvé Landévennec dans un nouveau monastère, construit 500 m au-dessus de l'ancien. Vous y trouverez une boutique avec leur produit emblématique : la pâte de fruit.
Enfin, le cimetière situé autour de l'église du 17ème siècle vaut aussi le détour avec sa vue à 180° sur la ria.

Nuit au gîte de randonnée, en chambre de 4 personnes, en lits simples ou superposés.
Dîner au restaurant-café.

Bilan journée : 19,1 km, + 525 m, - 506 m, IBP 66, 5 h 30 de marche environ.

Mardi 11 mai 2027 : Landévennec – Lanvéoc

Petit déjeuner à organiser par le groupe au gîte de randonnée. Chacun devra donc participer au portage des denrées du petit déjeuner au cours de la 1ère journée de marche.
Pique-nique à préparer par les participants avec les ingrédients apportés depuis le Seillou.

Départ vers Lanvéoc.

Départ de la charmante église Notre Dame de Landévennec. Cette étape a comme caractéristique d'avoir pratiquement les pieds dans l'eau. Nous rentrerons dans la forêt domaniale et plus précisément vers le massif du Bois du Loch et de sa Réserve Biologique de 68 hectares (Les réserves biologiques constituent un outil de protection propre aux forêts publiques).
Nous longerons la rade jusqu'au site du Sillon des Anglais qui est une flèche géologique composée de galets (le nom rappelle une tentative de débarquement de la marine anglaise) puis poursuivrons vers l'Anse du Loc'h.
La petite crique du Loc'h, protégée par deux cordons de galets, est une curiosité géologique. La nature, au gré des courants et des marées, a façonné une double chicane minérale dans laquelle l'eau s'écoule lentement. De ce fait, le marais constitue un milieu naturel riche et équilibré qui abrite une véritable nurserie de plusieurs espèces de poissons. Le milieu a également permis le développement de plantes rares, telles que le statice humble et le saule obione.
Nous continuerons le chemin boisé en direction de l'Anse de Poulmic.
Au lieu-dit Saint-Efflez, le chemin quitte la côte afin de contourner la base aéronautique navale de Lanvéoc. A son extrémité se trouve notre point d'arrivée, le bourg de Lanvéoc.

Prévoir les courses à l'épicerie et à la boulangerie du village avant d'aller au camping (sur le chemin) car à 1,25 km du camping.

Nuit au camping Cap Ouest en tente de randonneurs (2 places par tente).
Dîner au restaurant à côté du camping.

Bilan journée : 21,7 km, + 510 m, - 450 m, IBP 67, 6 h 00 de marche environ.

Mercredi 12 mai 2027 : Lanvéoc – Camaret-sur-Mer via la presqu'île de Roscanvel

Pour le petit déjeuner et le pique-nique du jour, nous pourrons faire la veille des achats à l'épicerie dans le village (ouverte du 16 à 19h00) en passant à côté avant d'aller au camping. Nous pourrons aussi commander du pain et des viennoiseries à la réception du camping. Possibilité de café et thé à la réception du camping le matin pour compléter.
Possibilité de ravitaillement à Roscanvel à 13,5 km de Lanvéoc.

Départ vers Camaret-sur-Mer. Une belle et longue journée de marche nous attend.
Le nord de la presqu'île pour admirer le panorama incomparable sur la rade de Brest, l'une des plus belles d'Europe puis la baie de Camaret. Des fortifications se succèdent, certaines datant du Moyen-Age.
Etang du Fret, refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins ; ancien chantier naval ; chapelle et fontaine aux trois bassins ; Roscanvel ; moulin du seigneur ; pointe des Espagnols avec vue sur le goulet et le port de Brest ; pointe des Capucins avec les anciennes batteries ; anse de Camaret ; crique de la Mort Anglaise constituent l'essentiel des nombreux sites que nous pourrons admirer tout au long de cette superbe randonnée.

Arrivés à Camaret-sur-Mer, nous pourrons nous installer pour deux nuits à **l'hôtel le Styvel**. Nous y serons en demi-pension (dîner et petit déjeuner), en chambres de deux personnes.

Située à l'extrémité de la Presqu'île de Crozon, Camaret est à découvrir pour son cimetière marin, le charme de sa chapelle Notre-Dame-de-Rocamadour et de la tour Vauban (inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, elle protégeait le sillon de Camaret et l'entrée du goulet de Brest), mais également pour ses belles plages et ses falaises spectaculaires

Bilan journée : 33 km, + 710 m, - 750 m, IBP 93, 8 h 30 de marche environ

Jeudi 13 mai 2027 : excursion sur l'île d'Ouessant

Petit déjeuner à l'hôtel puis départ pour le port situé à environ 900m de l'hôtel.

Bateau au départ du port de Camaret à 08h15, il faudra y être environ 20 minutes avant. Traversée d'1h30 environ.
Arrivée au Port du Stiff à Ouessant.

L'île d'Ouessant est une île sauvage qui accueille toute l'année ; une aventure différente à chaque saison.
Située au sein du Parc Naturel Régional d'Armorique, du Parc Naturel Marin, et de la réserve de Biosphère de la mer d'Iroise, Ouessant présente des milieux naturels originaux. Falaises abruptes, pelouses et landes maritimes, vallons boisés, mer fraîche et agitée, regorgent d'une biodiversité riche et fragile.
L'île compte plus de 500 espèces de plantes et est un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins comme le fulmar boréal, le cormoran huppé, les goélands marin, brun et argenté, et exceptionnellement le macareux moine.
Nous aurons peut-être la chance d'observer le phoque gris depuis la côte nord.
Au printemps, nous pourrions voir deux minuscules fougères, qui figurent parmi les plus remarquables des plantes rares, l'isoète épineux et l'ophioglosse du Portugal.
Parmi les sites remarquables de l'île : l'église Saint-Pol-Aurélien (évangélisateur de l'île) ; l'écomusée ; la Proëlla (croix en cire symbolisant le corps du disparu en mer mais aussi nom de la cérémonie funèbre) ; le phare du Créach ; la pointe de Pern et les cornes de brume ; le phare de Nividic ; la plage de Yusin ; pointe de Calgrac'h ; tour radar et phare du Stiff.

Visite du phare du Stiff.
Navette jusqu'à Lampaul.
Déjeuner ou pique-nique à Lampaul, restaurants et commerces. Non compris dans le séjour pour adapter le choix le moment venu.
Randonnée l'après-midi au départ de Lampaul pour visiter une partie de l'île. Le circuit pourra être adapté en fonction de la météo et de la forme des participants.

Retour au port du Stiff pour le bateau prévu à 18h00.
Les horaires des bateaux seront à confirmer en 2027.

Retour, dîner et nuit à l'hôtel.

Bilan journée : 17 km, + 270 m, - 270 m, IBP 42, 4 h 00 de marche environ avec l'A/R pour la visite du phare.

Vendredi 14 mai 2027 : Camaret-sur-Mer – Morgat

Petit déjeuner à l'hôtel.
Pour le pique-nique, il pourra être commandé à l'hôtel, sinon, nous pourrons passer à la boulangerie avant de partir vers Morgat. La boulangerie est à environ 650m de l'hôtel, soit 1,3 km Aller-Retour.
Départ vers Morgat.
L'extrémité occidentale de la presqu'île permet de découvrir la pointe de Pen Hir et ses « Tas de Pois » (îlots visibles depuis la pointe : le Daouët, le Pen Glas, Chelot et Bern Id) et les rochers ruiniformes du « château » de Dinan. (Fin du GR37).
Les pointes racontent par ailleurs l'histoire locale au travers de leur patrimoine.
Sur les Pointes du Toulinguet et du grand Gouin sont situées un sémaphore de la Marine nationale ainsi qu'une batterie allemande. Cet ensemble défensif était le plus important de la presqu'île de Crozon.
Sur la Pointe de Pen Hir, vous trouverez des bunkers dont un a été transformé en mémorial de la bataille de l'Atlantique, et une croix de Lorraine de 15 m de haut. Ce monument fût érigé en mémoire de l'engagement des Bretons qui ont dit « non » à la capitulation de la France décidée par Pétain.

A la pointe de Pen Hir, une borne en granit matérialisant le millième kilomètre du GR34 et le kilomètre 0 du GR37, offerte par le sculpteur Alain Médane de Lanvéoc, inaugurée le 7 septembre 2018.
Depuis la plage de Goulien, nous pourrons voir le château de Dinan, ce rocher est appelé ainsi car sa forme évoque un

château-fort avec son pont-levis.

Nous suivrons le GR34 jusqu'à la pointe de Lostmarc'h. Nous le quitterons pour suivre le chemin de la baie à l'océan et rejoindre Morgat. Vue sur un éperon barré : vestige de fortification protohistorique.

Arrivés à Morgat, nous pourrons nous installer pour deux nuits au **gîte de l'hôtel de la Baie**, chambres deux personnes avec sanitaires privées, cuisine équipée et salon.
Dîner dans un restaurant à proximité.

Bilan journée : 27,5 km, + 610 m, - 600 m, IBP 85, 7 h 15 de marche environ

Samedi 15 mai 2027 : Morgat – Morgat via le Cap de la Chèvre

Petit déjeuner à l'hôtel.
Pique-nique fourni par l'hôtel.
Départ pour une randonnée en boucle depuis l'hôtel le long du Cap de la Chèvre, l'Anse Saint-Nicolas et les anciens villages de pêcheurs de Rostudel et Kerroux.
En approchant du Cap de la Chèvre, les vastes plages de sable fin laissent la place aux petites criques et aux plages de galets encadrées par les falaises couvertes de bruyère. Les murets de pierres blanches qui jalonnent le Sentier font penser à l'Irlande.
La maison de pêcheur traditionnelle du Cap était composée de deux pièces séparées par un couloir central cimenté et délimité par deux cloisons en bois peint de deux couleurs. La pièce principale au sol de terre battue, généralement à l'ouest, était la pièce à vivre avec sa cheminée. On y cuisinait et on y dormait. L'autre pièce, plus sombre et plus froide, servait de réserve pour les vivres et de rangement pour les vêtements.
Arrivée au Cap, nous profiterons d'un magnifique panorama : il s'étend du Cap Sizun à la Pointe de Pen Hir et encore plus loin à l'horizon, de la Pointe Saint-Mathieu jusqu'aux îles de Sein, Ouessant et Molène.
Nous sortirons légèrement du Sentier pour parcourir le village typique de Rostudel. Il est classé pour ses maisons de grès (lavoirs). Nous poursuivrons vers le site emblématique de la péninsule, la Pointe de l'Île Vierge. Au pied du promontoire rocheux, une magnifique petite plage de galets dominée par des falaises abruptes sur lesquelles s'accrochent des pins.
Puis retour à la plage de Morgat.

Bilan journée : 23,5 km, + 910 m, - 910 m, IBP 87, 6 h 30 de marche environ

Dimanche 16 mai 2027 : Morgat – Pentrez (Saint-Nic)

Petit déjeuner à l'hôtel.
Pique-nique fourni par l'hôtel.
Départ pour Pentrez (Saint-Nic).
Nous partirons de la plage de Morgat en direction de la Pointe des Grottes puis de la pointe du Menhir. Nous sortirons peu à peu de la zone urbanisée. Nous poursuivrons vers le Marais de l'Aber. Il concentre une biodiversité très importante : près de la moitié des plantes présentes dans le Finistère ont été repérées dans ce marais de 87 hectares. A proximité de la digue, qui sépare la roselière de l'estran, se trouve le four à chaux de Rozan. C'est un des plus grands du Finistère. Par un chemin contournant l'édifice, nous monterons jusqu'au gueulard et, au travers d'une grille, nous pourrons regarder l'intérieur impressionnant du four. Du haut du four à chaux, point de vue sur le site de l'Aber.
Nous irons ensuite vers l'îlot de l'Aber sur lequel trônent les ruines du Fort de l'Aber, un corps de garde édifié en 1846 (accessible à marée basse).
Dieu devait donner à Lucifer le gouvernement de la presqu'île de Crozon s'il roulait une pierre de la côte Nord jusqu'à la baie. En arrivant au Ménez Caon, dès qu'il s'arrêtait de pousser, la pierre redescendait. Lucifer, se fatiguant, finit par abandonner sa tâche. Dieu l'envoya alors aux enfers. La pierre resta à jamais sur le Ménez Caon au lieu-dit Toull Ar Cheffig où elle se trouve toujours au fond de sa dépression.
Avant d'être un lieu voué aux loisirs et à la baignade, la page de Trez Bellec fut autrefois un centre industriel. Sur cette plage, les Romains ont récolté le sel selon une méthode protohistorique. Ce sel servait essentiellement à la salaison et à la conservation du poisson. De l'anse de Trez Bihan, en Telgruc à la plage du Ry en Douarnenez, la falaise est principalement composée de sédiments schisto-gréseux. Les schistes sont généralement de teinte gris verdâtre à bleuâtre souvent rubanés, zébrés ou zonés de passées noires. Les grès sont plus clairs avec parfois des bandes poivre et sel.
S'ensuivront de multiples petites criques et falaises jusqu'à notre destination d'aujourd'hui, la plage de Pentrez à Saint Nic.
Hébergement en appartements 2 pièces avec coin cuisine, 2 lits simples, 1 lit superposé (2 personnes), 1 canapé clic-clac par appartement. Nombres d'appartements et aménagements à adapter au nombre de participants.

Dîner dans une crêperie à environ 800 mètres des Terrasses de Pentrez (Vacancéole).

Bilan journée : 24,2 km, + 626 m, - 655 m, IBP 80, 6 h 30 de marche environ

Lundi 17 mai 2027 : Pentrez (Saint-Nic) - Le Seillou

Pour le petit déjeuner, nous devrons nous rendre jusqu'à la boulangerie le pain d'Annette, située à moins de 3 kms de notre hébergement, quasiment sur notre chemin vers Le Seillou. Pour ceux qui le souhaitent, prévoir un encas à prendre avant le départ de l'hébergement, sachant que bouilloire, micro-ondes et cafetière-filtre sont disponibles dans la cuisine des appartements. Pas de commerces à proximité, ni entre Morgat et Pentrez, les courses éventuelles seront à réaliser à Morgat la veille du départ. Sinon, le séjour prévoit que nous prenions notre petit déjeuner au pain d'Annette (compris dans le séjour).
Chacun achètera son pique-nique de la journée dans cette boulangerie (non compris dans le séjour).

Au cours de cette dernière journée de randonnée, nous aurons l'occasion de faire l'ascension de la « montagne » le Menez-Hom, dévoilant de vastes panoramas à 360° sur la baie de Douarnenez, la plaine du Porzay au sud, la presqu'île de Crozon à l'est, la vallée de l'Aulne à l'ouest et au nord la rade de Brest, à l'horizon la ville de Brest, avant de retrouver la vallée verdoyante et vallonnée de l'Aulne.

Installation au **camping du Seillou en tipi, yourte ou roulotte**. Dîner dans une crêperie à Le Faou.

Possibilité de faire des achats à Le Faou puisque nous retrouvons nos voitures au camping, souvenirs, compléments pour le petit déjeuner du lendemain. La boulangerie sera fermée lundi soir mais ouverte mardi matin, nous pourrons nous y approvisionner pour notre dernier petit déjeuner qui clôturera ce séjour.

Bilan journée : 33 km, + 906 m, - 926 m, IBP 104, 9 h 00 de marche environ

Mardi 18 mai 2027 : Le Seillou - Pessac

Petit déjeuner à organiser par le groupe dans la cuisine partagée du camping.

Fin du séjour. Retour vers Pessac par les moyens de transport choisis par chacun.

Synthèse : 8 jours de marche (+ 2 jours de trajet), 200 kms, +5067m, -5067m, IBP entre 42 et 104 (moyenne IBP 78).

HEBERGEMENT :

Hébergement différent chaque jour, tentes, tipis, yourte, roulotte, hôtels, gîte ou appartement (détails dans le programme ci-dessus). Certains jours, les participants devront utiliser leur propre drap de sac, couverture ou couette disponibles dans les hébergements (camping ou gîte). Les sanitaires seront partagés, le linge de toilette ne sera pas fourni (sauf hôtel et appartement). Il faudra donc prévoir son linge de toilette ainsi que les produits de toilette.
Tous les petits-déjeuners sont compris dans le séjour. Pour les petits déjeuners organisés par le groupe, les spécificités alimentaires sont à prévoir par le participant.
Seuls les pique-niques des randonnées au départ de Morgat (Morgat-Morgat et Morgat-Pentrez) sont compris dans le séjour, voir détails dans le programme pour les pique-niques à prévoir ou à préparer par les participants.
Pour les dîners, majoritairement au restaurant, en demi-pension uniquement à Camaret-sur-Mer (hôtel Styvel).
Afin de limiter notre impact écologique, nous vous invitons à prévoir :

- Une boîte réutilisable pour les salades pique-nique.
- Une serviette en tissu afin d'éviter l'utilisation de serviettes en papier.
- Un sac en tissu pour mettre le pique-nique, afin de réduire l'utilisation de sachets en papier.

MODALITES DU SEJOUR

- **Conditions :**

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence avec responsabilité civile et accident 2026-2027),
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre avec dénivelés,
- Être capable de randonner 8 jours consécutifs sur de longues distances (25 km en moyenne par jour) avec du dénivelé (moyenne de 634 m de dénivelé positif par jour), IBP entre 42 et 104 (moyenne 78).
- Être équipé et capable de porter son sac contenant toutes ses affaires pour 8 jours de randonnée et les

denrées pour les petits déjeuners tel que décrit ci-dessus (**pas** de bagage accompagné),
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour,
- Être autonome pour se rendre au point de départ et revenir à Pessac ou s'organiser avec d'autres participants pour covoiturer.

- **Matériel nécessaire :** (en fonction du type de séjour)
- Chaussures de randonnées à tige haute (conseillé compte tenu du poids du sac),
- Des bâtons (facultatifs mais recommandés), **embouts obligatoires,** pour la protection des sites protégés (érosion)
- Le sac à dos contenant :
    - Votre licence, carte d'identité, carte vitale, pass'sanitaire (si exigé),
    - Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
    - Une couverture de survie,
    - Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc…),
    - Sac de couchage ou drap de sac (des couvertures ou couettes sans housse sont fournies dans les hébergements)
    - Nécessaire de toilette, serviette, lampe frontale,
    - Chaussures légères pour les hébergements (Remarque : nous ne serons pas en refuge, **pas** de chaussures légères à disposition),
    - Des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.), gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, etc.
    - 1,5L d'eau minimum,
    - Nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet, sac tissu, serviette tissu),
    - Aliments énergétiques (encas),
    - Vos médicaments si vous êtes en cours de traitement.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **870 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, selon les conditions décrites dans le programme pour les repas**.**

Ce prix comprend :

- L'hébergement en demi-pension (dîner majoritairement au restaurant + petit déjeuner), du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour, les pique-niques du samedi 15 mai et du dimanche 16 mai,
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- La taxe de séjour,
- Le bateau aller-retour pour l'île d'Ouessant, la visite du musée à Landévennec, celle du phare à Ouessant ainsi que la navette aller vers le bourg de Lampaul,
- Le parking au camping,
- La contribution immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (voir notice d'assurance sur le site internet du club),
- Les covoiturages (prix déterminés par les conducteurs),
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement ou au restaurant et non comprises dans les repas.
- Les pique-niques des 10, 11, 12, 13, 14 et 17 mai 2027.
- Les dépenses personnelles,

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

- **Préinscriptions :**
  Elles se matérialisent par le paiement de frais administratifs de 100 € par CB et le remplissage d'un formulaire via la plateforme de paiement en ligne de l'association.
  Date limite de préinscription : 20/09/2026

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le **22/09/2026**.

Si les conditions ne permettent pas de réaliser le séjour le montant des frais administratifs sera intégralement restitué.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription.

Pour les préinscrits qui décident de ne pas confirmer leur inscription, les frais administratifs seront conservés par l'association.
En revanche s'ils décident de confirmer leur inscription, le montant versé au titre des frais administratifs sera déduit de l'acompte à verser.

- **Inscriptions :**
  Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé en 2 exemplaires, accompagné du paiement de l'acompte et des éventuelles primes d'assurance facultatives par chèque à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre ou par carte bancaire.

  Si paiement par chèque, courrier à adresser à :
  Karin Sonier - 31 rue Mouloudji – 33600 Pessac

  Pour les paiements par carte bancaire, le bulletin d'inscription signé peut être envoyé par mail à karin.sonier@orange.fr

  Inscriptions avant le 15/10/2026.

ASSURANCES FACULTATIVES :
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (https://ascparando.com/sorties-decouverte/)

PAIEMENTS :
Le paiement du séjour peut se faire :

- par chèques à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et envoyés à l'adresse indiquée sur le mail d'envoi du bulletin d'inscription :
  - un chèque d'acompte (frais administratifs de 100 € déduits) de 200 € à l'inscription, avant le 15/10/2026,
  - un éventuel chèque pour les primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
  - un chèque de solde de 570 € encaissé à partir du 09/03/2027.

  Nota : Joindre lors de votre inscription tous les chèques (acompte et solde). Le solde ne sera pas encaissé avant le 09/03/2027.

- par carte bancaire via le site de paiement en ligne dont l'accès vous sera communiqué lors de l'envoi du bulletin d'inscription. Il vous sera alors demandé :
  - de payer un acompte (frais administratifs de 100 € déduits) de 200 € à l'inscription, avant le 15/10/2026,
  - de payer dans un second temps le solde de 570 € avant le 09/03/2027.

  Nota : en payant par carte bancaire :
  - Vous bénéficiez de l'assurance voyage liée à ce moyen de paiement. Notez cependant que les niveaux de couverture varient d'une carte bancaire à une autre. Une même carte (Visa ou Mastercard) peut proposer des prestations différentes (plafonds ou franchises, exclusions...) selon la banque qui l'émet. Assurez-vous donc de connaître parfaitement les garanties de la vôtre. Prêtez attention aux conditions spécifiques qui s'appliquent.
  - Vous avez toujours la possibilité de souscrire aux assurances facultatives du contrat fédéral/Groupama. Dans ce cas le montant des primes d'assurances est à régler en même temps que l'acompte

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :
Les trajets pour rejoindre le point de rendez-vous du séjour, les éventuels déplacements sur place et le retour,

ne sont pas inclus dans le séjour. Pour réduire l'impact écologique des déplacements, les participants peuvent utiliser les moyens de transport en commun quand ils existent ou s'organiser entre eux pour covoiturer sous leurs responsabilités. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajets A-R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Non confirmation de l'inscription, les frais administratifs versés lors de la préinscription sont conservés.
- Annulation entre le 15/10/2026 et le 08/03/2027, versement de 300 € + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite conservés.
- Annulation après le 08/03/2027, versement de 870 € conservé, + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite soit la totalité du montant du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

RESPONSABLES DE LA SORTIE :

Karin SONIER

Thierry SONIER

CORRESPONDANT TOURISME :

Thierry SONIER

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site Internet de l'ASCPA Rando.